



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 31 août 2023

Question écrite

Rentrée scolaire et canicule : pourquoi un tel manque d'anticipation ?

En raison de la canicule, le canton de Genève a autorisé ses établissements scolaires à donner congé aux élèves jeudi 24 et vendredi 25 août l'après-midi, soit en toute fin de canicule. La décision est tombée tard le mercredi soir 23 août par voie de presse et a été communiquée aux établissements. De nombreux professeurs n'avaient que des informations partielles le jeudi matin, et les parents n'avaient pas été informés. Les écoles ont décidé au cas par cas de recourir ou non à cette mesure. Pour rappel, le mercredi 23 août était **le 13^e jour consécutif de fortes chaleurs ! Cette décision tardive a été critiquée par les professeurs, les syndicats et les parents**. La conseillère d'Etat Anne Hiltbold a précisé qu'il était difficile de dire le vendredi aux parents que la rentrée serait décalée d'une semaine et « Les professeurs se sont plaints lundi. La conseillère d'Etat a constaté et discuté mardi et pris la décision mercredi », comme le rappelle la chaîne d'information Léman Bleu¹.

Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- ***Pourquoi avoir attendu le mercredi soir pour prendre une mesure alors que des chaleurs caniculaires duraient depuis 13 jours et que la répétition d'étés caniculaires devient la norme ?***
- ***Combien d'élèves du primaire ne sont pas venus à l'école les 24 et 25 août ? Quel pourcentage d'élèves cela représente-t-il ?***

¹ <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/Des-eleves-liberes-pour-lutter-contre-la-canicule.html>

- *Est-il exact que les professeurs ne peuvent pas utiliser des ventilateurs en classe ni emmener leur classe à l'extérieur pour se rafraîchir ?*
- *Quelles sont les mesures et marches à suivre qui sont prévues en cas de grandes chaleurs afin d'atténuer l'impact de celles-ci ?*
- *Alors que Genève est le seul canton romand à avoir rendu les cours facultatifs en raison des fortes chaleurs, certains enseignants ont fait passer des épreuves sportives à leurs élèves, illustrant la confusion générale. Avec le recul, le Conseil d'Etat explique-t-il cette cacophonie par la transmission en urgence de sa décision tardive ?*